

*Périodiques non canadiens*

Je me rends compte que nous avons passé l'époque des magazines nationaux de luxe imprimés sur du papier glacé comme les *Life*, *Look* ou *Saturday Evening Post*, qui ont tous disparu ces dernières années. S'ils n'ont pas pu trouver suffisamment de lecteurs aux États-Unis dont la population est considérable, ils n'auraient certainement pas pu survivre dans un marché aussi restreint que celui que constitue le Canada. Selon moi, c'est depuis un an ou deux que l'industrie du périodique a commencé à sortir du marasme. Il y a maintenant tout lieu d'espérer que les publications régionales, les publications s'adressant à des groupes d'intérêts particuliers, connaîtront un nouveau regain de vie grâce à une nouvelle forme d'encouragement. Ce disant, je veux parler en particulier du réseau de distribution. J'ai dit plus tôt qu'il était vraiment scandaleux que les magazines étrangers, essentiellement américains, représentent 97 p. 100 des ventes des kiosques, les magazines canadiens se contentant d'un maigre 3 p. 100.

Ce n'est pas le fait du hasard. Que seulement 3 p. 100 des revues produites au pays soient assez intéressantes pour être achetées par les lecteurs canadiens, cela ne tient en rien au hasard. C'est l'objectif recherché par le contrôle réel exercé dans la vente de gros et la distribution des revues canadiennes. C'est un fait reconnu: 13 des 14 maisons de distribution de revues canadiennes sont la propriété d'intérêts américains. Quand on se rend compte, monsieur l'Orateur, que nous sommes non seulement en bordure, pour ainsi dire, de cette avalanche de revues, mais qu'en outre nous constituons un réservoir d'accès facile de revenus permettant de nouvelles éditions à chacune de ces revues, on s'aperçoit que nous sommes particulièrement vulnérable au genre d'exploitation qui se poursuit depuis déjà bien des années.

Cette vulnérabilité, c'est la main-mise quasiment totale, car les agences de distribution dont dépend le choix des revues étalées aux kiosques, l'importance qu'on leur y donne et le revenu qu'elles rapportent au marchand de détail, ces agences, dis-je, appartiennent dans 13 cas sur 14, à des Américains. Il est donc facile de reconnaître qu'on nous a eu, pour ainsi dire, en ce qui a trait à la diffusion des revues canadiennes chez nous.

Divers organismes sont intervenus auprès du ministre pour qu'il prenne des mesures dans ce domaine. Le *Book and Periodical Development Council* l'a exhorté à adopter une stratégie pour régler ce problème. Il y a peu de temps, cet organisme l'a critiqué pour ne pas avoir pris d'initiatives. J'espère que, lorsque le ministre parlera de la substance de ce bill et donnera des renseignements supplémentaires devant le comité parlementaire, il nous dira également ce qu'il compte faire personnellement pour régler le problème de la diffusion des publications canadiennes. Il ne suffit pas qu'il nous dise que cette question relève essentiellement des provinces, qu'il leur appartient de régler la question. Le ministre sait très bien que, dans certains cas, nous pouvons profiter de cette situation pour nous décharger de nos responsabilités et ne pas nous occuper des répercussions générales de la politique fédérale dans le domaine culturel.

J'ai le regret de dire au ministre que le gouvernement n'a malheureusement pas réussi à mettre sur pied une industrie du long métrage au Canada. Nous avons dépensé, depuis 1967, des dizaines de millions de dollars pour encourager et aider la réalisation de longs métrages canadiens, et ce grâce à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Toutefois, nous n'avons pas encore trouvé de moyens efficaces pour faire en sorte que

les Canadiens aient accès à ces manifestations de la culture que sont les oeuvres produites.

Bien des années après la création de la SDICC, le ministre a pu parvenir à une certaine forme d'entente sur un système de contingentement avec trois grandes compagnies de cinéma, mais, malheureusement, celles-ci ont oublié de si conformer à l'aspect verbal de l'entente. Plus récemment, le ministre a conclu une deuxième entente qui, selon lui, sera efficace. A mon avis, ce genre d'accord misant sur la bonne foi et la bonne volonté est une bien piètre initiative pour résoudre un problème aussi fondamental que celui-là.

**M. Faulkner:** Qu'avez-vous d'autre à proposer?

**M. MacDonald (Egmont):** Le ministre me demande s'il y a une autre solution et je suis heureux qu'il m'ait posé cette question. Elle est réellement très simple. Il a l'air amusé par la naïveté de ma réponse à une question difficile. Il me semble que cela n'outrepasserait ni les capacités créatrices du gouvernement fédéral ni sa compétence s'il voyait à ce que chaque province du pays se mette en cause en instituant un système efficace de distribution qui n'ait pas à compter sur la bonne volonté des grandes sociétés, fussent-elles multinationales, nationales ou tout ce qu'on voudra.

**M. Faulkner:** Le député me permet-il une question?

**M. MacDonald (Egmont):** Bien sûr.

**M. l'Orateur adjoint:** Est-ce pour poser une question que le secrétaire d'État (M. Faulkner) se lève?

**M. Faulkner:** Oui, monsieur, l'Orateur. J'apprécie énormément l'appui total que le député m'apporte dans ses remarques sur les périodiques. Je ne veux pas l'interrompre, mais il a soulevé la question du système de contingentement volontaire. Je crois qu'il sait que nous avons visité, de l'automne dernier à cet été, toutes les capitales provinciales et qu'il a été question de contingentement par voie législative. Nous avons calculé, en effectuant ses visites, qu'aucune autre province que le Québec n'était disposée à accepter ce contingentement par voie législative. Cela étant dit, quelles autres mesures le député me propose-t-il de prendre en tant que secrétaire d'État, vu que c'est des provinces que relèvent les salles de cinéma? Il me semble que ce que j'ai fait par la suite, c'est-à-dire obtenir un arrangement volontaire et un engagement de la part des chaînes de produire et d'offrir leur collaboration, était la meilleure solution dans les circonstances.

**M. MacDonald (Egmont):** Je remercie le ministre de sa question. Je pense que le problème fondamental est en partie que le ministre n'a pas su faire aux provinces les bonnes propositions. Nous devrions peut-être nous pencher là-dessus un jour, mais, il me semble, si je me fie à l'expérience d'autres pays qui ne sont pas tous, il est vrai, des États fédéraux où les compétences sont partagées, que la réclame faite au sujet des produits nationaux encourage de soi l'économie et je trouve cela raisonnable. J'ai mentionné le fonds Eady qui a été constitué en Grande-Bretagne et qui, à mon sens, a grandement contribué à maintenir un certain niveau de réclame et de distribution dans le pays. J'espère qu'un jour nous pourrions proposer certains arrangements aux provinces. Je pense que proposer aux provinces, à la province de Québec comme à n'importe quelle autre, de contribuer à l'établissement d'un système de contingentement équivaut, en un sens, à prendre une décision politique du même genre que celles que prend le